



Rapport n°8	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 6 décembre 2019		Chapitre : Article :

CS DE TERGNIER - DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE À LA COMMUNE

La commune de TERGNIER envisage une série de travaux sur le Centre de Secours (CS) mis à disposition du SDIS. Les travaux sur le CS ont pour but d'accroître les surfaces de la remise, des locaux de vie et d'hébergement. Compte tenu de la sollicitation de ce centre de secours et de la volonté de la commune de participer à la réalisation de ces travaux, je vous propose de mettre en œuvre le portage de ce projet par l'intermédiaire de la commune.

En application de l'article 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes, départements ou EPCI peuvent se voir confier la responsabilité de grosses réparations d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre d'incendie et de secours existant à la date de mise à disposition prévue par la loi du 3 mai 1996. C'est cette disposition que je vous propose de mettre en place, qui fait de la commune de TERGNIER le maître d'ouvrage délégué des travaux.

En outre, ce montage permet de mobiliser, en accord avec les services préfectoraux, un financement de l'État par l'intermédiaire de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La commune garde à sa charge 20% du montant hors taxes des travaux. Elle reste propriétaire des locaux qu'elle met à disposition du SDIS pour y loger le CS.

Le SDIS subventionnera à hauteur du reste à charge (hors taxes) la commune. Une délibération vous sera proposée dès que le taux de DETR pour l'opération aura été notifié à la commune.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant.

Vu le rapport n°8 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- de confier, conformément à l'article 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Commune de TERGNIER, la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'agrandissement du Centre de Secours,
- d'autoriser le Président à signer les documents se rapportant à cette délégation.

**Le Président
du Conseil d'administration,**

Pierre-Jean VERZELEN



Délibération n°8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 décembre 2019		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 12
Votants : 13

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 91
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 6 décembre 2019 à 10 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 19 novembre 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN.

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Pierre-Jean VERZELEN, ~~Nicolas FRICOTEAUX~~, ~~Thomas DUDEBOUT~~, ~~Mme Colette BLÉRIOT~~, ~~Mme Jocelyne DOGNA~~, ~~MM. François RAMPELBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, ~~Mme Annie TUJEK~~, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, ~~Jean-Luc EGRET~~, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, ~~Mme Monique BRY~~,

Affiché le :
16 DEC. 2019

II - Membre de droit

Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Patrick SORIEUL, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Lt Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Capitaine Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. Nicolas FRICOTEAUX, Thomas DUDEBOUT, François RAMPELBERG, Jean-Luc EGRET, Mme Annie TUJEK, Mme Colette BLÉRIOT.

Mandats de : M. Nicolas FRICOTEAUX

Assistaient à la séance : Colonel Christian BOULARD, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELLE, de la direction départementale.

CS DE TERGNIER - DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE À LA COMMUNE

Vu le rapport n°8 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- de confier, conformément à l'article 1424-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Commune de TERGNIER, la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'agrandissement du Centre de Secours,
- d'autoriser le Président à signer les documents se rapportant à cette délégation.



Le Président
du Conseil d'administration,

Pierre-Jean VERZELEN